

**Est rempli par la banque**

Numéro de partenaire

Rayon
comptable

Rubrique

Numéro de compte d'épargne

Indications concernant l'objet loué (nouvelle adresse):

Rue _____

Genre d'objet _____

NPA/Lieu _____

Début de la location _____

Indications concernant le/la propriétaire:

Nom, prénom / société _____

(inscrire le prénom en toutes lettres)

Rue _____

NPA/Lieu _____

représenté(e) par la **gérance** (ne remplir que si non identique avec le/la propriétaire)

Société _____

Rue _____

NPA/Lieu _____

Indications concernant le/la locataire (titulaire du compte):

Nom, prénom _____

Date de naissance _____

Rue _____

Tél. et/ou _____

NPA/Lieu _____

e-mail _____

Nationalité / lieu d'origine _____

Adresse valable jusqu'à _____

Nom, prénom _____

Date de naissance _____

Rue _____

Tél. et/ou _____

NPA/Lieu _____

e-mail _____

Nationalité / lieu d'origine _____

Adresse valable jusqu'à _____

Même en présence de plusieurs partenaires contractuels, les parties sont dénommées ci-après «le bailleur» resp. «le locataire».

1. Le locataire a ouvert auprès de la Banque Cantonale Bernoise SA, dénommée ci-après «BEKB | BCBE», un compte d'épargne intitulé «GARANTIE DE LOYER CO 257E». Comme garantie de loyer, CHF _____ doivent être versés sur le compte. Dès réception du paiement, la BEKB | BCBE établit un avis de crédit pour le locataire et pour le bailleur. **Ce n'est que l'avis de crédit qui confirme que le dépôt a été effectué.**
2. Cette convention s'éteint et le compte BEKB | BCBE est annulé sans autre avis si le versement n'a pas été effectué dans les trois mois suivant le début de la location indiqué.
3. La garantie de loyer garantit l'ensemble des droits du bailleur envers le locataire découlant de la relation de loyer et du décompte final. Elle est mise en gage par le locataire.
4. Les intérêts et les montants dépassant la garantie de loyer ne sont pas gagés et reviennent au locataire.
5. Les frais de tenue de compte sont perçus conformément à la "Vu d'ensemble des prestations" en vigueur à charge du solde du compte.
6. Dans le cas d'un éventuel changement de bailleur, resp. de gérance, la BEKB | BCBE part du principe que le contrat de bail existant et la sûreté correspondante restent inchangés. Un document de légitimation correspondant doit être remis à la BEKB | BCBE si le bailleur, resp. la gérance fait valoir la garantie de loyer.

Merci d'envoyer à la banque le jeu de formulaires; les parties au contrat recevront chacune un exemplaire une fois le numéro de compte/dépôt attribué.**Exemplaire pour le bailleur/la bailleuse**



Est rempli par la banque

Numéro de partenaire

--	--	--	--	--	--	--	--

Rayon
comptable

--	--	--

Rubrique

--	--

Numéro de compte d'épargne

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Indications concernant l'objet loué (nouvelle adresse):

Rue _____

Genre d'objet _____

NPA/Lieu _____

Début de la location _____

Indications concernant le/la propriétaire:

Nom, prénom / société _____

(inscrire le prénom en toutes lettres)

Rue _____

NPA/Lieu _____

représenté(e) par la **gérance** (ne remplir que si non identique avec le/la propriétaire)

Société _____

Rue _____

NPA/Lieu _____

Indications concernant le/la locataire (titulaire du compte):

Nom, prénom _____

Date de naissance _____

Rue _____

Tél. et/ou _____

NPA/Lieu _____

e-mail _____

Nationalité / lieu d'origine _____

Adresse valable jusqu'à _____

Nom, prénom _____

Date de naissance _____

Rue _____

Tél. et/ou _____

NPA/Lieu _____

e-mail _____

Nationalité / lieu d'origine _____

Adresse valable jusqu'à _____

Même en présence de plusieurs partenaires contractuels, les parties sont dénommées ci-après «le bailleur» resp. «le locataire».

1. Le locataire a ouvert auprès de la Banque Cantonale Bernoise SA, dénommée ci-après «BEKB | BCBE», un compte d'épargne intitulé «GARANTIE DE LOYER CO 257E». Comme garantie de loyer, CHF _____ doivent être versés sur le compte. Dès réception du paiement, la BEKB | BCBE établit un avis de crédit pour le locataire et pour le bailleur. Ce n'est que l'avis de crédit qui confirme que le dépôt a été effectué.
2. Cette convention s'éteint et le compte BEKB | BCBE est annulé sans autre avis si le versement n'a pas été effectué dans les trois mois suivant le début de la location indiqué.
3. La garantie de loyer garantit l'ensemble des droits du bailleur envers le locataire découlant de la relation de loyer et du décompte final. Elle est mise en gage par le locataire.
4. Les intérêts et les montants dépassant la garantie de loyer ne sont pas gagés et reviennent au locataire.
5. Les frais de tenue de compte sont perçus conformément à la "Vu d'ensemble des prestations" en vigueur à charge du solde du compte.
6. Dans le cas d'un éventuel changement de bailleur, resp. de gérance, la BEKB | BCBE part du principe que le contrat de bail existant et la sûreté correspondante restent inchangés. Un document de légitimation correspondant doit être remis à la BEKB | BCBE si le bailleur, resp. la gérance fait valoir la garantie de loyer.

Merci d'envoyer à la banque le jeu de formulaires; les parties au contrat recevront chacune un exemplaire une fois le numéro de compte/dépôt attribué.

Exemplaire pour le/la locataire



Est rempli par la banque

Numéro de partenaire

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Rayon
comptable

--	--	--

Rubrique

--	--

Numéro de compte d'épargne

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Indications concernant l'objet loué (nouvelle adresse):

Rue _____ Genre d'objet _____

NPA/Lieu _____ Début de la location _____

Indications concernant le/la propriétaire:

Nom, prénom / société _____ (inscrire le prénom en toutes lettres)

Rue _____ NPA/Lieu _____

représenté(e) par la **gérance** (ne remplir que si non identique avec le/la propriétaire)

Société _____

Rue _____ NPA/Lieu _____

Indications concernant le/la locataire (titulaire du compte):

Nom, prénom _____ Date de naissance _____

Rue _____ Tél. et/ou _____

NPA/Lieu _____ e-mail _____

Nationalité / lieu d'origine _____ Adresse valable jusqu'à _____

Nom, prénom _____ Date de naissance _____

Rue _____ Tél. et/ou _____

NPA/Lieu _____ e-mail _____

Nationalité / lieu d'origine _____ Adresse valable jusqu'à _____

Même en présence de plusieurs partenaires contractuels, les parties sont dénommées ci-après «le bailleur» resp. «le locataire».

1. Le locataire a ouvert auprès de la Banque Cantonale Bernoise SA, dénommée ci-après «BEKB | BCBE», un compte d'épargne intitulé «GARANTIE DE LOYER CO 257E». Comme garantie de loyer, CHF _____ doivent être versés sur le compte. Dès réception du paiement, la BEKB | BCBE établit un avis de crédit pour le locataire et pour le bailleur. Ce n'est que l'avis de crédit qui confirme que le dépôt a été effectué.
2. Cette convention s'éteint et le compte BEKB | BCBE est annulé sans autre avis si le versement n'a pas été effectué dans les trois mois suivant le début de la location indiqué.
3. La garantie de loyer garantit l'ensemble des droits du bailleur envers le locataire découlant de la relation de loyer et du décompte final. Elle est mise en gage par le locataire.
4. Les intérêts et les montants dépassant la garantie de loyer ne sont pas gagés et reviennent au locataire.
5. Les frais de tenue de compte sont perçus conformément à la "Vu d'ensemble des prestations" en vigueur à charge du solde du compte.
6. Dans le cas d'un éventuel changement de bailleur, resp. de gérance, la BEKB | BCBE part du principe que le contrat de bail existant et la sûreté correspondante restent inchangés. Un document de légitimation correspondant doit être remis à la BEKB | BCBE si le bailleur, resp. la gérance fait valoir la garantie de loyer.

Merci d'envoyer à la banque le jeu de formulaires; les parties au contrat recevront chacune un exemplaire une fois le numéro de compte/dépôt attribué.

Exemplaire pour la BEKB | BCBE

